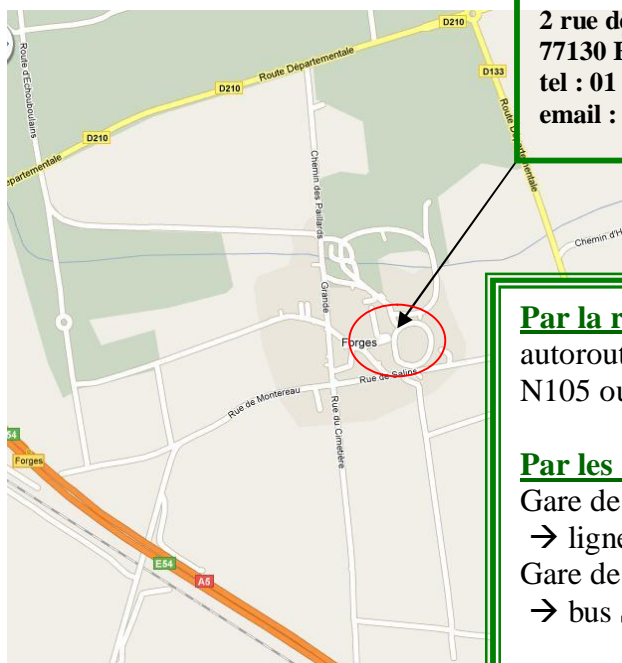
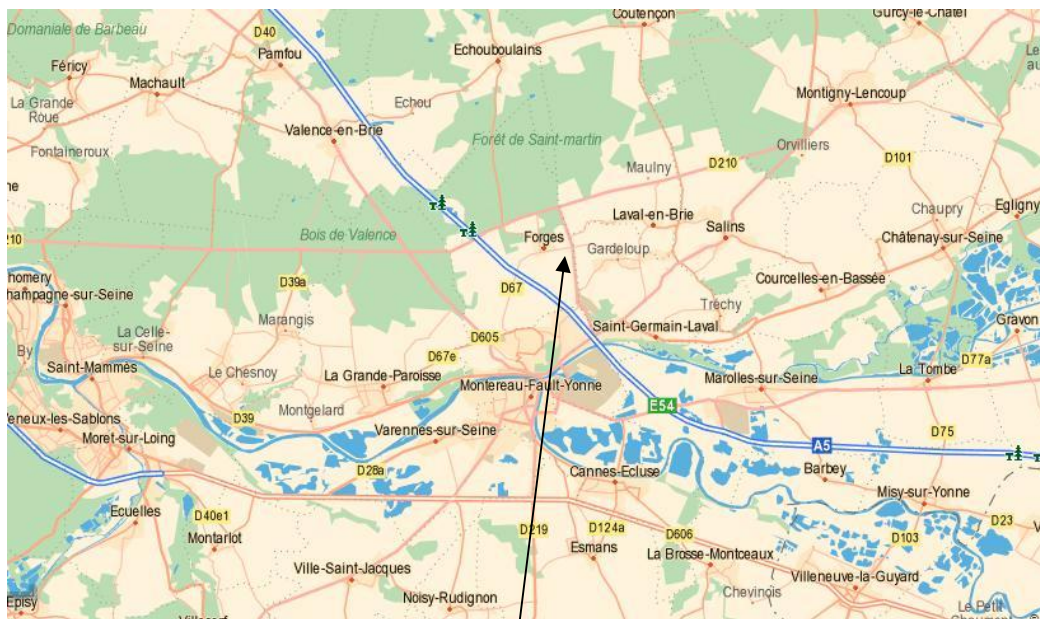


## Plan d'accès :



2 rue de Salins  
77130 Forges  
tel : 01 64 70 54 64  
email : [contact@assomption-forges.com](mailto:contact@assomption-forges.com)

**Par la route :**  
autoroute A5 sortie n°17 puis D210  
N105 ou N6 puis D210

**Par les transports en commun :**  
Gare de Lyon  
→ ligne R  
Gare de Montereau  
→ bus Siyonne ligne F

Familles ...

pour votre enfant ...

c'est bientôt ...

## L'entrée au collège

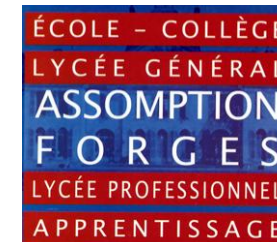
*Découvrez un dispositif  
au service des jeunes en difficultés  
et de leurs familles.*

Cette brochure vous invite à mieux connaître...

... la S.E.G.P.A.

Section  
d'Enseignement  
Général et  
Professionnel  
Adapté.

Groupe Scolaire « Assomption »  
Etablissement Privé catholique  
sous contrat d'association avec l'Etat  
2 rue de Salins 77130 Forges  
tel : 01 64 70 54 64  
Email : [contact@assomption-forges.com](mailto:contact@assomption-forges.com)



## La scolarisation en SEGPA à l'Assomption de Forges c'est :

- les mêmes programmes que les autres collégiens
- quatre classes de la 6° à la 3° intégrées au collège général
- une pédagogie de la réussite, et un enseignement adapté aux difficultés de chacun, de façon que chacun puisse progresser selon « ses talents ».
- des classes à effectifs réduits
- des enseignants spécialisés
- un projet personnel,
- une formation professionnelle
- un suivi individuel
- des ateliers de découvertes professionnelles
- des stages dans le monde du travail
- des rencontres avec des professionnels



## Forges c'est aussi deux champs professionnels au choix :

### Espace rural et environnement

Le champ professionnel « espace rural et environnement » couvre quatre domaines d'activités :

- la floriculture tournée vers la production et la commercialisation de plantes à vocation décorative
- la production légumière orientée vers la production de légumes et de fruits nécessaires à la vie quotidienne,
- les espaces verts ayant pour finalité l'aménagement et l'entretien d'espaces de loisir, individuels ou collectifs,
- la viticulture dont les productions sont parties prenantes du patrimoine culturel national.

Ce champ se caractérise par un travail manuel conséquent, des activités en extérieur importantes et par une grande variété de tâches et de productions liées aux saisons et au climat.



### Hygiène, alimentation et services

Le champ professionnel « Hygiène – Alimentation – Services » couvre trois domaines d'activités :

- préparation, distribution et vente de produits culinaires
- entretien des locaux et équipements
- entretien du linge, travaux de couture
- aide aux personnes.



## L'Equipe Educative en SEGPA.

un directeur de SEGPA  
des enseignants spécialisés  
des professeurs de collège  
des professeurs du lycée horticole

### Le cadre de travail.

quelques hectares de parc  
autour du château et donc  
de vastes espaces verts



un Collège général  
une SEGPA  
un Lycée général



un L.E.P. (filière horti-paysages et services)  
un C.F.A.  
un Club Equestre (filière cheval)



**Le parcours de Formation du collégien  
de **S.E.G.P.A.**  
Section d'Enseignement Général Adapté  
à l'Assomption Forges.**

**CDOEASD**  
Orientation de l'élève par la  
**Commission d'Orientation Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré**

**6<sup>ème</sup> SEGPA**  
Cycle d'adaptation

**5<sup>ème</sup> SEGPA**  
Cycle central

**4<sup>ème</sup> SEGPA**  
Cycle central

**3<sup>ème</sup> SEGPA**  
Cycle d'orientation

Adaptation au Collège favorisée  
Développement des savoirs  
Consolidation des apprentissages

Développement des Apprentissages  
Education à l'orientation  
Et en 4<sup>°</sup> :  
Accueil dans les ateliers  
Stages de découverte en entreprises

Finalisation du projet individuel de formation  
Choix de la spécialité et de la Structure (LEP, CFA, EREA)  
Accueil en ateliers  
Stages en entreprises  
Préparation du C.F.G.

**Le C.A.P. formation qualifiante**

**C.F.A.**  
Apprentissage en alternance pour préparer un C.A.P. en deux ans.

**L.E.P.**  
Lycée Professionnel pour préparer un C.A.P. en deux ans

**E.R.E.A.**  
Pour préparer un C.A.P. en deux ans

Poursuite des études par un **B.E.P. ou un BAC PRO**  
ou  
**Vie Active**  
Insertion professionnelle avec le **C.A.P.** dans le domaine professionnel choisi.

Apparaissent en vert toutes les filières que propose notre établissement.

C.F.A. = Centre de Formation par l'Apprentissage ou Centre de Formations des Apprentis

L.E.P. = Lycée d'Enseignement Professionnel

C.A.P. = Certificat d'Aptitude Professionnelle

## Etre Interne à Forges



Notre objectif est de garantir de bonnes conditions de travail pour une meilleure réussite scolaire.



L'internat comporte 225 places réparties sur 4 lieux différents. Les chambres vont de 2 à 6 lits et sont aménagées de façon à laisser une certaine intimité à chacun. Les élèves se couchent entre 21h et 22h. Le réveil a lieu entre 6h45 et 7h15. Les repas sont pris entre 18h30 et 19h30 le soir et dès 7h30 le matin.



De nombreuses activités culturelles et sportives peuvent être proposées. Ainsi les élèves sont amenés à faire du sport au sein de l'Association Sportive, mais aussi de la danse, de la musculation, des arts plastiques, du chant, du théâtre, des jeux de société, regarder des films ou se détendre simplement sur le parc se situant devant le château pendant les beaux jours. Des sorties sont aussi prévues le soir de temps en temps.

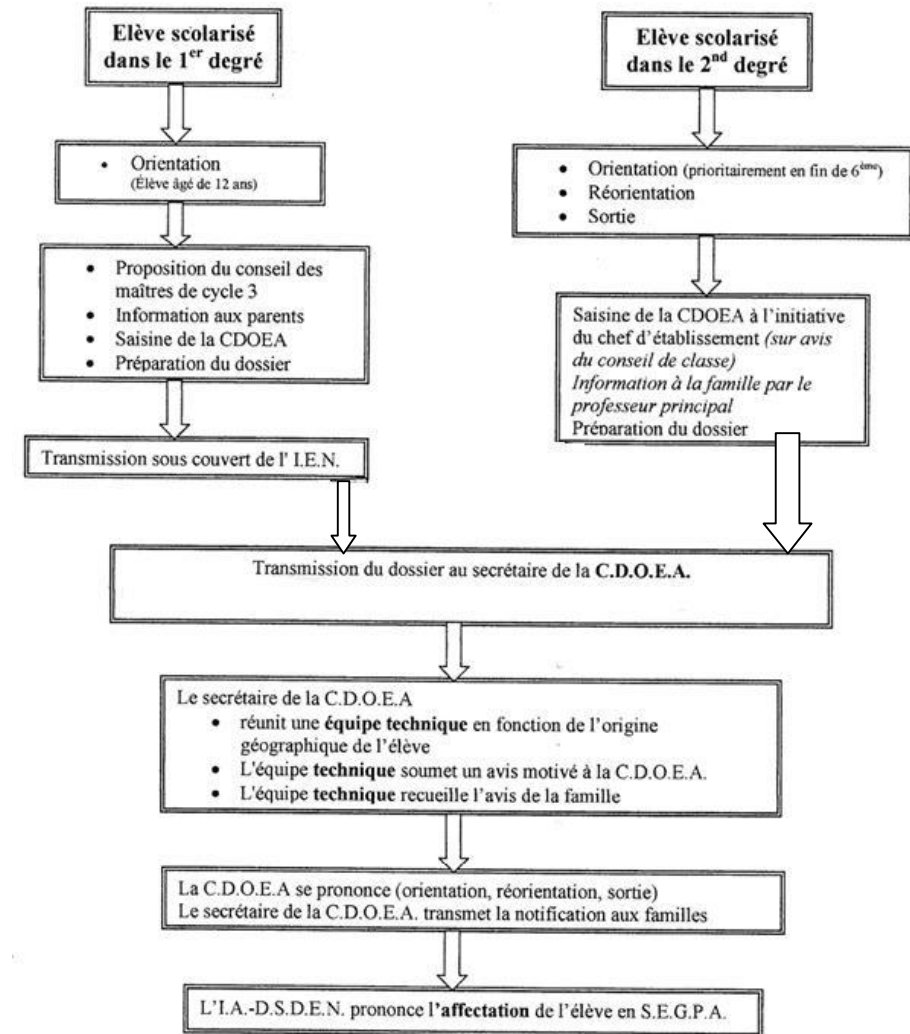


## Qui peut aller en SEGPA et comment ?

Les élèves accueillis en SEGPA ont des difficultés scolaires importantes. Ils ne maîtrisent pas les compétences du socle commun de l'école primaire.

A l'initiative de la famille ou du directeur de l'établissement scolaire, on peut demander à entrer en SEGPA à deux niveaux : à la fin de l'école primaire (CM2), ou au collège.

La famille doit alors remplir un dossier pour la C.D.O (Commissions Départementales d'Orientation) et spécifier par écrit dans ce dossier son désir que l'enfant soit affecté à la SEGPA Assomption Forges, car la C.D.O. est souveraine pour accepter cette orientation et décider de l'affectation de l'élève.



**C.D.O. ou CDOEA** = Commission Départementale d'Orientation – C'est cette commission qui décide si oui ou non un élève peut être inscrit en SEGPA, sur dossier, remis par la famille.

**I.E.N. et I.A.-D.S.D.E.N** = Inspecteurs de l'éducation Nationale qui dirigent la CDO et décident au final des affectations.